REPUBLIQUE DE GUINEE

Travail - Justice - Solidarité

LOI ORDINAIRE

L/ 2022/--0014 /CNT

PORTANT AUTORISATION DE RATIFICATION D'UN ACCORD DE DON ET DE CREDIT

LE CONSEIL NATIONAL DE LA TRANSITION,

Vu la Charte de la Transition, notamment en son article 57 ;

Vu la Loi Organique N°2022/001/CNT, portant Règlement Intérieur du Conseil National de la Transition de la République de Guinée, en son article 56 ;

Après en avoir examiné et délibéré en sa séance plénière du 02 décembre 2022 ;

Adopte la Loi dont la Teneur suit :

Article premier : Est autorisée, la ratification de l'Accord de Don et de Crédit relatif au deuxième financement additionnel pour le projet de préparation et de riposte à la COVID – 19, signé le 05 juillet 2022 entre la République de Guinée et l'Association Internationale de Développement (IDA), pour un montant de vingt-cinq virgule quarante-trois millions de dollars américains (**25,43 000 000 USD**).

Article 2 : La présente Loi, qui prend effet à compter de sa date de promulgation, sera enregistrée et publiée au Journal Officiel de la République.

Conakry, le 02 décembre 2022

Pour la Plénière

La Secrétaire de Séance

Mme Maïmouna BARRY

CONSEIL NATIONAL DE LA TRANSITION
LE PRÉSIDENT
RÉPUBLIQUE DE GUINÉE

Le Président de Séance
Le Président du Conseil National de la Transition

Dr Dansa KOUROUMA